PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCAMADOUR

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 10 mars 2014, à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers Présents 14
Date de Convocation : 3 mars 2014

PRESENTS : M. BLANC Gérard, M. BOUDET Bernard, Mme Catherine DELPECH, M. Ernest ENTEMEYER, M. JALLET Pascal, M. KHALED Fadi, M. MEJECAZE Jean Luc, M. SALGUES Alain, Mme GREZE Martine, M. LARRAMENDY François, Mme Brigitte GIBERT, M. Mathieu PIVAUDRAN, M. DELNAUD Luc, Mme GALLOIS Elisabeth, M. MENOT Martial,

EXCUSÉ : M. LARRAMENDY François

ABSENT :

POUVOIRS : de M. LARRAMENDY à Mme GREZE

Secrétaire de Séance : M. Mathieu PIVAUDRAN

✦ ✦ ✦ ✦ ✦ ✦

M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
M. Mathieu PIVAUDRAN se propose.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la question suivante :

- Enquête publique Chemin de Lagardelle

Les Membres du Conseil Municipal acceptent.

✦ ✦ ✦ ✦ ✦ ✦

1- Approbation du procès verbal de la réunion du 10 février 2014

M. Le Maire demande si des observations sont à formuler sur la rédaction de ce document dont chacun a pu prendre connaissance. Aucune observation.

Le procès verbal est donc approuvé à l'unanimité.

2- Vote Compte Administratif 2013 Commune et affectation des résultats

Le Compte Administratif laissant apparaître pour mémoire :

- ✓ Résultat de Fonctionnement antérieur reporté : + 229 861.53 €.
- ✓ Résultat d'Investissement antérieur reporté : - 176 788.24 €.

Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31/12/2013

- ✓ Solde d'exécution de l'exercice : + 106 731.38 €.
- ✓ Solde d'exécution cumulé (soit – 176 788.24 + 106 731.38) : - 70 056.86 €.

Restes à Réaliser au 31/12/2013

- ✓ Dépenses d'Investissement : 149 895.14 €
- ✓ Recettes d'Investissement : 76 220.00 €.
- ✓ Solde des Restes à Réaliser : - 73 675.14€

Besoin de financement de la Section d'Investissement au 31/12/2013

- ✓ Rappel du solde d'exécution cumulé : - 70 056.86 €
- ✓ Rappel du solde des Restes à Réaliser : - 73 675.14 €

Besoin de financement total : **- 143 732.00 €**

Résultat de Fonctionnement à affecter

✓ Résultat de l'exercice :	+	97 617.43 €
✓ Résultat antérieur :	+	229 861.53€
Total à affecter :	**+**	**327 478.96 €**

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, M. Boudet, Adjoint, est élu Président de séance par 12 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre ».

Il soumet au vote les comptes présentés.

Le Conseil Municipal approuve ces comptes par 13 voix « pour » + 1 pouvoirs, 0 voix « contre » et décide :

⇨ D'affecter au compte 1068 (recettes d'investissement) la somme de 143 732.00 €

⇨ D'affecter au compte 002 (recette de Fonctionnement) la somme de 183 746.96 €
(soit 327 478.96 – 143 732.00)

⇨ D'affecter au compte 001 (dépenses d'investissement) la somme de 70 056.86 €

3- Vote Compte de Gestion Commune 2013

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, M Boudet, Adjoint, est élu Président de séance par 12 voix « pour » + 1 pouvoir « pour » :

Il soumet au vote le compte de gestion remis par Mme DEWAILLY, Inspectrice des finances publiques.

Le conseil municipal approuve par 13 voix « pour » + 1 pouvoir « pour », 0 voix « contre », 0 abstention les comptes figurant dans ce document.

4- Vote Compte Administratif 2013 Assainissement et affectation des résultats

Le compte administratif 2012 laisse apparaître :

⇨ Un résultat d'investissement antérieur reporté de : 55 406.94 €

⇨ Un solde d'exécution d'investissement de 2013 de : - 5 063.37 €

⇨ **Un solde d'exécution d'investissement cumulé de : + 50 343.57 €**

⇨ Un solde des restes à réaliser 2013 de : - 63 800.00 €
{Dép. 63 800 € – Rec 0.00€ = 63 800 €}.

⇨ **Un déficit de financement total d'investissement de : - 13 456.43 €**

⇨ Un résultat antérieur reporté de fonctionnement de : + 55 235.94 €

⇨ Un résultat d'exercice 2013 de fonctionnement de : + 21 487.35 €

⇨ **Un résultat cumulé de fonctionnement de : + 76 723.29 €**

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, M. Boudet, Adjoint, est élu Président de séance par 12 voix « pour » + 1 pouvoir « pour »:

Il soumet au vote les comptes présentés.

Le Conseil Municipal approuve ces comptes par 13 voix « pour »+1 pouvoir « pour », 0 voix « contre », 0 abstention et décide :

⇨ D'affecter au Compte 001 (recettes Inv) la somme de : 50 343.57 €

⇨ D'affecter au Compte 002 (Rec de Fonct) la somme de : 63 266.86 €
(soit 76 723.29 – 13 456.43)

⇨ D'affecter au Compte 1068 (Rec d'Inv) la somme de : 13 456.43 €

5- Vote Compte de gestion Assainissement 2013

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, M Boudet, Adjoint, est élu Président de séance par 12 voix « pour » + 1 pouvoir « pour » :

Il soumet au vote le compte de gestion remis par Mme DEWAILLY, Inspectrice des finances publiques.

Le conseil municipal approuve par 13 voix « pour » + 1 pouvoir « pour », 0 voix « contre », 0 abstention les comptes figurant dans ce document.

6- Vote Compte Administratif 2013 Zone artisanale et affectation des résultats

Le compte administratif 2013 laisse apparaître :

⇨ Un résultat d'investissement antérieur reporté de : - 2 766.01 €

⇨ Un solde d'exécution d'investissement de 2013 de : 0.00 €

⇨ **Un solde d'exécution d'investissement cumulé de : - 2 766.01 €**

⇨ Un solde des restes à réaliser 2013 de : 0.00€
{Dép. 0.00 € – Rec 0.00 € = 0.0 €}.

⇨ Un résultat antérieur reporté de fonctionnement de : 0.00 €

⇨ Un résultat d'exercice 2013 de fonctionnement de : 0.00 €

⇨ **Un résultat cumulé de fonctionnement de : 0.00 €**

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, M. Boudet, Adjoint, est élu Président de séance par 12 voix « pour » + 1 pouvoir « pour »:

Il soumet au vote les comptes présentés.

Le Conseil Municipal approuve ces comptes par 13 voix « pour »+ 1 pouvoir « pour », 0 voix « contre », 0 abstention et décide que compte tenu du fait qu'il n'y a pas de résultat de fonctionnement à affecter, le déficit d'investissement sera couvert au BP 2014 par la vente d'un terrain.

7- Vote du Compte de Gestion Zone artisanale 2013

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, M Boudet, Adjoint, est élu Président de séance par 12 voix « pour » + 1 pouvoir « pour » :

Il soumet au vote le compte de gestion remis par Mme DEWAILLY, Inspectrice des finances publiques.

Le conseil municipal approuve par 13voix « pour » +1 pouvoir « pour », 0 voix « contre », 0 abstention les comptes figurant dans ce document.

8- Admission en non valeur Taxe de stationnement non payée

Monsieur le Maire présente un état des produits irrécouvrables, fourni par le Trésor Public de Gramat, pour un montant de 304.80 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du fait que toutes les procédures pour recouvrir ces sommes ont été mises en place par le Trésor Public et qu'aucune d'entre-elles n'a abouti,

- Décide d'admettre en non valeur ces Taxes de Stationnement 2009/2011/2012 pour un montant total de 304.80 €, par 14 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention.

- Mandate Monsieur le Maire pour émettre un mandat à l'article 6541 sur le BP 2014.

9- Signature Avenant au Contrat Grand Site Midi Pyrénées

Le Conseil Régional n'ayant pas transmis les termes de l'avenant, M. le Maire précise que cette question est reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

10- Mise en place d'un cautionnement pour les régies Horodateurs

- Vu la délibération N° 2009/29 Institution d'une Régie (Horodateur),
- Vu la délibération N° 2010/29 Institution d'une Régie Horodateur à l'Hospitalet « Champs des Pauvres »,

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'instruction codificatrice 06-031-A-B-M du 21 avril 2006, le montant du cautionnement imposé aux régisseurs de recettes doit être révisé chaque année en fonction des recettes encaissées lors du précédent exercice.

En conséquence il y a lieu de modifier les articles 9 des délibérations, citées ci-dessus, ainsi qu'il suit :

Article 9 : Le régisseur est assujetti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

Sur proposition de M. le MAIRE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention :

- de valider cette modification
- de déléguer M. le Maire ou un adjoint pour signer tous documents se rapportant à la mise en place du cautionnement.

11- Achat parcelle de terrain à la Mude

Monsieur le Maire rappelle que suite à la modification du zonage du secteur de la Mude, il y a lieu d'acquérir une partie de la parcelle appartenant à M. Larnaudie Patrick. Il rappelle que le prix d'achat a été fixé lors de la réunion du Conseil Municipal du 4 novembre 2013 à 22 €/m².
Depuis cette date le géomètre a établi le plan de bornage portant la superficie à acquérir à 302 m² issus de la division de la parcelle AP 117.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 14 voix « pour » 1 pouvoir, 0 abstentions », 0 voix « contre » :

- Donne son accord pour l'achat d'une parcelle d'une superficie de 302 m² issue de la division de la parcelle AP 117 appartenant à M. Larnaudie Patrick pour le prix de :
  302 m²x22€/m² = 6 644 €
- Délègue Monsieur le Maire ou un adjoint pour signer toutes les pièces nécessaires à la formalisation de cet achat (acte notarié, déclaration….) auprès de Maitre Beaujean, notaire à Gramat.

12- Renouvellement convention de transport Quercy Bus

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en place d'un service de navettes pour le transport de personnes sur le site de Rocamadour et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix « pour » + 1 pouvoir , 0 voix « contre », 0 abstention :

- donne un avis favorable pour la signature de cette convention valable pour les périodes suivantes :

- du 29 juin 2014 au 14 septembre 2014

Ainsi que pour les dates suivantes :

- 19/20/21 avril 2014 (week end de Pâques)
- 26/27 avril 2014 (souvenirs des déportés)
- 1er/2/3/et 4 mai

Les dates ci-dessus sont validées à titre de tests et selon les résultats (en terme de gestion de la circulation et du stationnement de la navette par rapport au nombre de cars) le Conseil Municipal se réserve la possibilité de donner par écrit un accord pour les dates suivantes :

- 8/9/10/11 mai
- 29/30/31 mai et 1er juin (week end de l'Ascension)
- 7/8/9 juin (week end de Pentecôte)

- mandate M. le Maire pour mettre en application ces dispositions.

Concernant le stationnement Place Bernard de Ventadour, M. MENOT s'inquiète de savoir si pour la saison 2014 les feux tricolores seront mis en place. Il est précisé que les services techniques sont en contact régulier avec la société et que cette dernière sera à nouveau relancée pour une mise en place avant le weekend des Rameaux.

Il est également évoqué la possibilité de réserver deux places de parking voitures pour permettre de fluidifier la zone Ventadour et créer un parking d'attente à Quercy Bus. Attention ; ces places étant payantes (horodateurs) une compensation sera requise sous forme de taxe de stationnement. Il est fait remarquer que la fréquentation des cars est concentrée aux dates de la période de test.

13- Enfouissement réseau télécom à Mayrinhac le Francal

Après avoir pris connaissance des travaux d'enfouissement de réseaux électriques en cours sur le secteur de Mayrinhac le Francal, M. le Maire présente l'opportunité de faire enfouir dans la tranchée ouverte pour le réseau électrique, 100 mètres de câble France Télécom, pour un coût de 738,00 € ttc à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 14 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 abstentions », 0 voix « contre » :

- Donne son accord pour la prise en charge de cette dépense à hauteur de 738 € ttc sur le BP 2014

- Délègue Monsieur le Maire ou un adjoint pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

14 –Enquête publique Chemin de Lagardelle

M. le Maire présente la requête formulée par M. MALAURIE Christian d'une part et Mmes PAGES Georgette et Yvette d'autre part, demeurant à Lagardelle. Ces personnes souhaitent acquérir le chemin rural situé aux abords de leur propriété, chemin qui n'est plus utilisé et qui ne dessert que leur propriété.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par voix 14 « pour » +1pouvoir, 0 abstentions », 0 voix « contre », considérant que les pétitionnaires sont propriétaires de toutes les parcelles contigües à ce chemin :

1) approuve la présentation de ce dossier en enquête publique,
2) délègue M. le Maire pour faire établir toutes les formalités nécessaires à cette procédure
3) délègue M. le Maire pour nommer le commissaire enquêteur et fixer avec lui les dates d'enquête,
4) autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette enquête publique,
5) s'engage à rémunérer le commissaire enquêteur sur le BP 2014, et à prendre en charge les frais de constitution du dossier d'enquête publique et de publication.

15 - Questions diverses

a. Marque « Esprit Lot »

M. le Maire félicite trois établissements de Rocamadour qui se sont vus décernés la marque « Esprit Lot » : Le camping Padimadour, l'Hôtel Les Esclargies, ainsi que l'Office du Tourisme de la Vallée de la Dordogne. Il rappelle que cette Marque vise deux objectifs principaux, valoriser et promouvoir les acteurs du tourisme lotois qui, à la fois privilégient dans l'acte d'accueil, l'humain, le partage et la rencontre, mais aussi leur attachement au département du Lot.

b. Valorisation des chemins pédestres de Rocamadour par l'association HADR.

M. Menot, en réponse à M. Mejecaze, explique que l'Association HADR a pour projet de promotionner les 4 chemins pédestres autour de Rocamadour. Pour cela, et dans le but de remettre à niveau la signalétique sur ces chemins, des questions ont été posées au Parc Régional et la Communauté de Communes, effectivement sans passer par Jean Luc. Il s'en excuse.
Il précise que cette action portée par HADR est complémentaire aux actions menées par l'OT de la Vallée de la Dordogne et qu'en aucun cas elle a été initiée contre l'OT.
M. Mejecaze précise qu'il avait essayé, de la même manière, de remettre à jour ces boucles pédestres pour lesquelles il avait largement participé à leur mise en place lors d'un précédent mandat. Voyant que la promotion et la réédition ne pouvait être assumée, il avait abandonné le projet. S'il avait compris que des fonds étaient disponibles ce travail serait déjà fait.

c. Boutique au sein de l'Office du Tourisme

M. Delnaud souhaite savoir si l'OT a pour projet d'ouvrir une boutique. M. le Maire répond que rien ne sera fait sur ROCAMADOUR.

d. Mot du MAIRE

« Je tiens à vous remercier pour le travail que nous avons fait pendant ces 6 années.

6 années ou nous avons été amené à prendre des décisions délicates pour l'avenir de notre commune, en ayant toujours à l'esprit l'intérêt général.

Nous avons su faire front devant les turbulences qui se profilaient en agissant par anticipation.

Vous avez su vous exprimer pour défendre notre territoire.

J'ai beaucoup appris à vos côtés et nous avons pu faire toutes les réalisations que ce soient au titre de la Commune ou du Syndicat Mixte grâce à l'addition de toutes vos compétences.

Vous avez su prendre des décisions courageuses : Intercommunalité – PLU – Syndicat Mixte du Grand Site de Rocamadour – Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne.

Nous avons créé une nouvelle dynamique pour Rocamadour. C'était notre challenge, vous l'avez porté et réussi.

Vous pouvez être fier de ce mandat, en tout cas je suis très fier d'avoir pu contribuer grâce à vous et à vos côtés, à ce travail pour le bien commun.

Lorsque je dis que sans équipe il n'y a pas de Maire, c'est vrai, c'est le groupe, la cohésion, et l'engagement de chacun qui donne cette valeur ajoutée.

J'ai horreur des au revoir. Je ne pensais pas vivre une si belle aventure humaine, mais vous avez largement contribué de par votre action et vos projets, votre amitié, à me faire rester, suivant le résultat des urnes, pour un mandat supplémentaire.

J'ai compris, pour ceux qui ne repartent pas, votre souhait après plusieurs mandats de vouloir écrire une nouvelle page de votre existence.
A titre personnel, je vous garderai toujours mon amitié et j'espère que cela sera réciproque.
6 années de partage avec vous, cela crée des liens et j'adresse aussi mes remerciements à vos conjoints.
Pour ceux qui ont eu l'occasion de travailler avec mon père, j'espère ne pas vous avoir déçu, même si je n'ai pas ses coups de gueule… mais à chacun ses méthodes, à chacun son tempérament.
Vous avez été formidable, toujours à l'écoute, toujours disponible.
Vous avez toute ma reconnaissance. Un grand MERCI à Vous.
Je n'oublie pas non plus Maryline, la confidente des bons et des mauvais jours (période du budget par exemple) qui a du me supporter, qui est la mémoire et le savoir faire de cette mairie. Toujours prête à rendre service, tu es le pilier de cette collectivité. Un grand MERCI à toi et j'espère qu'après le 30 mars nous continuerons à travailler ensemble. Tu remercieras aussi Alain qui ne mangeait pas à l'heure les lundis et mardis soirs.
Enfin, je remercie la presse : M. Bernard JAMIN pour La Dépêche, et Colette BOUDET pour la Vie Quercynoise qui ont su informer la population de notre action. Toujours au plus prés des manifestations de la commune, vous avez contribué à faire vivre la commune. Un grand MERCI pour votre engagement et votre dévouement. »

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 22 heures.

M. Le Maire, Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,